

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DUPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOISDEPARTEMENT
DE LA SOMME

Séance du 13 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	35

Objet de la délibération
RESSOURCES HUMAINES Création poste Territoire d'Industries
Référence
9_20211312_4.2.1

Date de la convocation
07/12/2021

Date d'affichage
16/12/2021

L'année deux mille vingt et un, le treize décembre à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURE, DECLE, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, DARRAGON, GEST, BOCQUILLON, CAPELLE, Mme THIEBAUT, DELNEF, GAILLARD, DELFOSSE, Mme A-M LEMAIRE, WATELAIN, DESFOSSÉS, STOTER, LENGLET, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, THUILLIER, DINOARD, BABAUT, CHEVIN

Excusés ayant donné procuration :

Mme DELETRE a donné pouvoir à M. GEST
M. RENAUX a donné pouvoir à Mme VERRIER
M. DEBART a donné pouvoir à M. RIFFLART
M. SUIN a donné pouvoir à Mme THIEBAUT
M. FRANCOIS a donné pouvoir à M. DELFOSSE
Mme CARON-DECROIX a donné pouvoir à Mme A-M LEMAIRE
Mme DE WAZIERS a donné pouvoir à M. DESFOSSÉS
Mme HIVER a donné pouvoir à M. MAGNIER
Mme LEROY a donné pouvoir à M. DINOARD

Excusés, absents : MM. FOUCAULT, THEVENIAUD, Mme RODINGER, DESSEAUX, Mme PINON, DUFOUR, OURDOUILLE, Mme VANDEPITTE, DOVERGNE, SURHOMME, Mme QUIGNON, Mme A. LEMAIRE, CLIQUET, BOHIN, NOBLESSE, MERCUZOT.

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLE

Amiens Métropole et la Communauté de communes du Pays du Coquelicot bénéficient du programme d'aide dénommé territoire d'industries. Celui-ci a pour but de soutenir et accélérer le développement des territoires français à forte dimension industrielle.

Il s'agit de l'objectif du programme national Territoires d'industries, lancé par le gouvernement fin 2018. L'État, la Banque des Territoires et sept opérateurs nationaux mobilisent des moyens financiers, techniques et humains en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels. Chacun des territoires précités disposent d'un demi-poste financé par ce dispositif.

Afin de rendre attractif ce recrutement, il est proposé que le Pôle métropolitain recrute un agent à temps complet pris totalement en charge par le dispositif Territoire d'industries.

La création de ce poste permettrait d'accompagner les deux EPCI dans la mise en œuvre opérationnelle de développement industriel.

Aussi, il sera proposé au Comité syndical de créer un poste « Chargé de mission Territoire d'industries » à temps complet à raison de 35h par semaine (ou 1607h annuelle). A ce titre, cet emploi sera occupé par un agent contractuel correspondant au cadre d'emploi de la filière technique, ingénieur territorial, relevant de la catégorie hiérarchique A.

L'agent affecté(e) à cet emploi sera chargé(e) de développer les partenariats pour accroître l'attractivité industrielle et la visibilité du Territoire d'industrie Albert-Amiens.

Rattaché(e) au Pôle métropolitain et en lien direct avec les services du développement économique de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et d'Amiens Métropole, il/elle assure la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme Territoire d'Industrie.

Ces missions doivent être gérées par un agent à Temps Complet.

La rémunération et le déroulement de sa carrière correspondront au cadre d'emploi concerné sans oublier un régime indemnitaire correspondant au grade, à ses missions et à ses sujétions (charge nette : 0).

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Approuve la création d'un poste de « Chargé de mission Territoire d'industries » à temps complet, à raison de 35h (ou 1607h annuelle). A ce titre, cet emploi sera occupé par un agent contractuel, correspondant au cadre d'emploi de la filière technique, grade d'Ingénieur, relevant de la catégorie A.
- Autorise le Président à procéder au recrutement de l'agent affecté à ce poste.
- Inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré le 13 décembre 2021
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART